



SYSTÈMES COMPLETS POUR
LES CUISINES PROFESSIONNELLES



EN COLLABORATION AVEC



UN SYSTÈME COMPLET DE DÉTECTION ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES PRÉCONÇU POUR LES CUISINES PROFESSIONNELLES

- ★ Installation facile/flexible
- ★ Lutte contre les incendies rapide et efficace
- ★ Extrêmement fiable : pas de pièces électriques ou mobiles
- ★ Très économique



TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN DANS UN BOÎTIER



RÉDUIT MÊME LES RISQUES D'INCENDIE
LES PLUS CRITIQUES EN CUISINE :

- de graisses inflammables et les flammes nues dans la cuisine
- de blessures
- de dégâts sur les équipements de cuisine et les zones périphériques de la cuisine
- d'interruption de l'activité
- de perte de clientèle

LA DIFFÉRENCE QU'APPORTE FIREDETEC®

Les systèmes FireDETEC® de Rotarex utilisent un tube de détection linéaire continu breveté qui détecte et déclenche de manière fiable la libération d'agent extincteur à l'aide d'une technologie pneumatique. Ils sont plus flexibles, moins encombrants et moins chers que les systèmes alternatifs électriques ou mécaniques.



1. Installation rapide et simple juste au-dessus des surfaces de cuisson à haut risque :

Le tube de détection flexible peut facilement être installé directement à l'intérieur de la hotte aspirante : juste au-dessus des surfaces de cuisson.

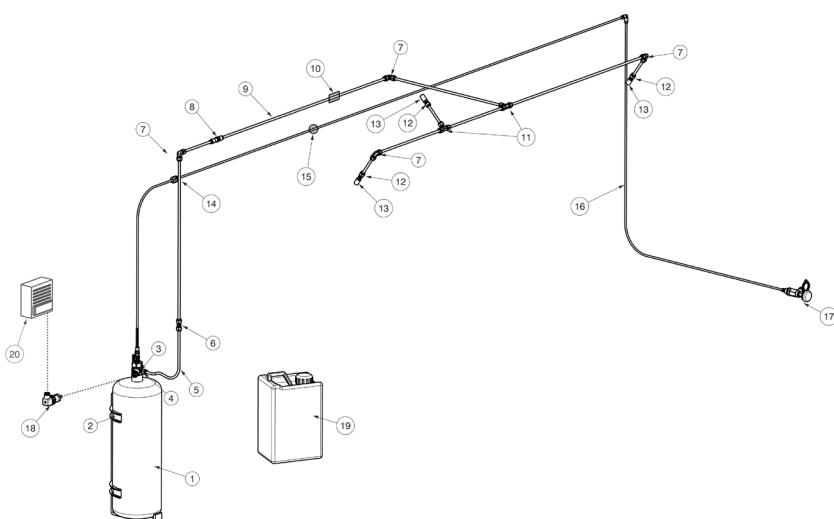
En service, le tube est pressurisé avec de l'azote sec par 16 bars de pression. La dynamique de pressurisation rend le tube encore plus réactif à la chaleur.

2. Détection précoce des incendies :

En cas d'embrasement, la chaleur de l'incendie fait éclater le tube de détection pressurisé à son point le plus chaud (environ 110 °C).

3. Extinction instantanée :

La dépressurisation soudaine du tube active la vanne de pression différentielle et inonde instantanément la surface de cuisson avec un agent d'extinction de classe F. Le feu est rapidement éteint, seulement quelques secondes après qu'il ait démarré, minimisant ainsi les dommages et le temps d'arrêt.

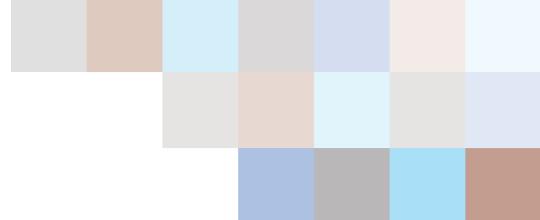


Pos.	Qté	Description
1	1	Ensemble bouteille/vanne ILP 9 litres
2	1	Support de bouteille
3	1	Joint
4	1	Raccord double bague (nickelé)
5	1	Flexible en acier
6	1	Raccord double bague - Droit
7	4	Raccord double bague - Coude
8	1	Raccord du panneau transversal
9	6	Tube en acier inoxydable (1 m)
10	4	Support de tube (Ø8 mm)
11	2	Raccord double bague - Té
12	3	Raccord droit BSPP G 1/4"
13	3	Buse
14	1	Raccord du panneau transversal
15	20	Clips à visser pour fixation du tube
16	1	Tube rouge FireDETEC (10 m)
17	1	Libération manuelle du dispositif
18	1	Inversion de pression
19	1	Agent extincteur de classe F

EN OPTION	
20	1

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Agents d'extinction	Classe F	Pression du tube	16 bars	Température de travail	- 20 °C à + 60 °C
Propergol	Azote	Température d'explosion du tube du capteur	110 °C	Volume de la bouteille	12 litres
Volume d'agent d'extinction	9 litres	Pression de la bouteille	16 bars	Poids (rempli)	13 kg



www.chubbsecurite.com

Chubb France • Parc St Christophe • Bâtiment Magellan 1 • 10 Av. de l'entreprise • 95862 Cergy-Pontoise Cedex

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, marques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-3 2^e et 3^e a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Photos non contractuelles.